

**Décembre 2000, décembre 2005. Voilà déjà 5 ans que l'ABEVA existe.**

Cinq années, c'est à la fois beaucoup et fort peu. Mais l'impression reste souvent la même, le temps s'est écoulé à triple vitesse...

L'idée que la lutte d'Abeva ne progresse pas effleure l'esprit mais comment renverser en si peu de temps une situation qui est présente chez nous depuis près d'un siècle...

Non, le découragement n'a pas lieu d'être. Surtout pas maintenant alors que des négociations bien concrètes sont en cours quant à la création d'un Fonds Amiante destiné à toutes les victimes.

Le découragement n'a pas lieu d'être alors qu'une dynamique nouvelle a fait son apparition au sein de l'Association : on réactualise le site Internet, on publie un nouvel ABEVA NEWS avec la certitude que ce numéro sera suivi de nombreux autres, on prépare déjà la 3ème marche Amiante, on pense à d'autres actions de mobilisation ailleurs en Belgique que ce soit à Mons ou encore en Flandre,...

De nouveaux membres actifs ont pris place aux côtés des plus anciens. Grâce à leurs compétences et à leur motivation, un second souffle bien nécessaire se fait ressentir.

Merci à toutes ces personnes.

Merci aussi à toutes celles qui sont de la lutte depuis le début.

Merci également à ceux qui ont déjà quitté le navire. Leur contribution qu'elle soit infime ou plus importante restera comme ces pièces de puzzle que l'on ne peut enlever sans altérer l'ensemble.

Mes pensées s'adressent ici particulièrement à Betty et à Jean Louis, membres actifs de l'Association mais avant tout victimes de l'amiante et trop tôt disparues.

Je pense également à toutes les autres victimes de l'amiante ainsi qu'à leur famille.

Il y a moins d'un an, Eternit fêtait avec fastes et visite princière le centenaire de sa création. Pas un mot ne fut cependant mentionné en mémoire des centaines de personnes, travailleurs ou non, victimes de l'activité industrielle mais ô combien mortelle de la société.

Alors qu'une stèle en leur mémoire devrait être construite, j'apprends aujourd'hui que les descendants des fondateurs d'Eternit ont été anoblis. Le titre de baron ainsi que des concessions de noblesse ont été octroyés à certains membres de la famille Emsens... Incroyable et quel contraste... !

On ignore les victimes qui n'ont jamais rien demandé mais qui ont été sacrifiées sur l'autel des bénéfiques et on remercie leurs patrons ! Si c'est pour services rendus, on est en droit de se demander lesquels... ? Coûts accrus au niveau de la sécurité sociale, coûts exorbitants pour le désamiantage et l'enfouissement des déchets, ...

Comme si l'Etat n'avait pas d'autres priorités...

Et c'est vrai que la question de l'amiante n'est pas prioritaire pour nos dirigeants. Il est sans doute aisé de se voiler la face. Mais cela ne durera plus longtemps. Tôt ou tard, que ce soit par une décision de justice, que ce soit par le réveil des consciences, que ce soit par la mobilisation de la population, ... Des solutions devront être trouvées ! Des vraies solutions.

A l'heure des bilans et en cette période de vœux, c'est ce que je souhaite le plus ardemment.

Et à vous qui êtes depuis 5 ans aussi à nos côtés, permettez moi de vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année.

Xavier Jonckheere, président

## **2004 : demandes d'indemnisation pour maladies de l'amiante en nette hausse.**

En Belgique, il n'y a pas de registre des maladies de l'amiante et donc pas non plus de registre du Mésothéliome, comme il en existe un en France par exemple.

Les seules données disponibles sont celles établies par le Fonds des maladies professionnelles (FMP). Elles ne concernent que les travailleurs salariés. Sont exclus du bénéfice du FMP les travailleurs indépendants, les victimes environnementales, et aussi les travailleurs de certaines entreprises publiques comme la SNCB et l'armée (ceux-ci bénéficient sans doute d'indemnisation, mais on en ignore tout).

Le dernier rapport du FMP, c'est à dire celui relatif à l'année 2004, est maintenant disponible. En ce qui concerne les maladies de l'amiante, 184 demandes en réparations pour asbestose ont été introduites par des travailleurs, 118 pour mésothéliome, 64 pour cancer du poumon et deux pour cancer du larynx. Après le décès du travailleur, 105 demandes pour asbestose ont été introduites par les ayants droit, 93 pour mésothéliome et 42 pour cancer du poumon.

Si l'on additionne les deux, on obtient 289 demandes pour asbestose, 211 pour mésothéliome, 106 pour cancer du poumon, 2 pour cancer du larynx. Ce qui représente pour 2004, un total de 608 demandes d'indemnisation dont 319 pour cancer.

De très nombreuses demandes sont refusées par le FMP pour des questions administratives ou médicales. C'est ainsi que pour la même année 2004, le FMP a reconnu, c'est à dire a accepté, 76 demandes pour asbestose, 145 pour mésothéliome, 76 pour cancer du poumon et 1 pour cancer du larynx.

En 2003, un total de 374 demandes avaient été introduites au FMP dont 166 cancers. Le FMP en avait reconnu 192, dont 60 asbestoses, 92 mésothéliomes et 40 cancers du poumon.

Conclusions : le nombre des demandes au FMP pour maladies de l'amiante augmente ; en 2003 comme en 2004 le FMP a accepté un dossier sur deux.

Marie-Anne Mengeot

## **Rapport d'information du Sénat français sur "le bilan et les conséquences de la contamination par l'amiante".**

Le 20 octobre dernier le Sénat français a approuvé le Rapport d'information fait par un groupe de sénateurs, sur le bilan et les conséquences de la contamination par l'amiante. Ce rapport est disponible sur le site du Sénat français : <http://www.senat.fr> .

Ce rapport assez volumineux, 330 pages, est notamment intéressant car il montre bien comment le lobby de l'amiante a "efficacement" influencé la prise des décisions au plus au niveau de l'État français, comment l'État a été "anesthésié" par le lobby de l'amiante.

Cette "anesthésie" s'est réalisée au travers d'une organisation, le Comité permanent amiante (CPA). Le CPA, créé en 1982, réunissait des industriels, des syndicalistes, des fonctionnaires et des autorités médicales et scientifiques. Il n'avait pas à proprement parlé d'existence légale pourtant c'est à travers lui que la théorie de l'usage contrôlé de l'amiante s'est installée : "En exploitant les incertitudes, au demeurant de moins en moins nombreuses au fil du temps, le CPA a réussi à insinuer le doute sur l'importance du risque d'exposition à l'amiante et ainsi retarder au maximum l'interdiction de l'usage de l'amiante en France. Ses membres ont habilement soutenu la politique de " l'usage contrôlé" de l'amiante".

Pour les sénateurs français le "choix du CPA était clair : il fallait continuer à utiliser l'amiante et retarder le plus possible son interdiction".

Et le rapport du Sénat ne peut que constater "la réaction tardive et insuffisante des autorités sanitaires". Il ne fait aucun doute que le lobby de l'amiante a été aussi efficace en Belgique qu'en France puisque l'interdiction de l'amiante a eu lieu dans les deux pays en même temps, en 1997, plus tardivement que dans d'autres pays d'Europe.

A quand un rapport d'information du Sénat belge sur l'amiante ?

Marie-Anne Mengeot

Chers tous,

Si les périodes de nouvel an sont souvent les moments choisis pour lancer de fraîches pistes issues des traditionnelles bonnes résolutions, nous, à l'Abeva, désirons dès à présent vous faire part des nôtres en cette fin 2005.

Le renouveau du "Abeva news" fait certainement partie de celles-ci. Un des objectifs que nous nous fixons est d'assurer 4 parutions annuelles. La fin d'année, l'assemblée générale (février), la marche (mai) et la reprise (septembre), paraissent être des moments opportuns pour la publication de notre "Abeva news". Ce sont à mes yeux des objectifs raisonnables compte tenu de nos activités respectives et du bénévolat qui anime notre groupe.

Nos événements, les avancées et revendications, le lien que nous désirons tisser entre les victimes avec les passerelles qui se créent entre les communautés linguistiques et au-delà des frontières, tout cela sera évoqué et constituera l'âme du "Abeva news"

J'encourage celles et ceux qui désirent témoigner de leurs vécus liés à ce poison qu'est l'amiante à nous écrire. Nous publierons ces témoignages dans la mesure des possibilités et de la place.

Le site Abeva.be lui aussi sera revigoré grâce à du sang et des idées neuves. Merci à Anne et Annick. Une fois sa vitesse de croisière atteinte, il constituera une source d'informations et de contacts non négligeables. Grâce à la magie d'Internet, nous allons pouvoir étoffer nos liens mais aussi effectuer des mises à jour de façon plus régulière.

Vos réactions et témoignages nous sont précieux. Vos encouragements nous vont droit au cœur. Un récent mail reçu d'Australie nous confirme que là-bas aussi la prise de conscience naît et que les victimes s'allient pour faire bouger les mondes politiques et judiciaires.

Si vous étiez parmi nous à la marche de soutien des victimes en mai dernier, vous aurez constaté qu'à la présence fort appréciée d'un groupe de victimes de Valenciennes venue à Bruxelles pour l'occasion, se sont également joints à nous de nouveaux visages de familles venues de Flandre. Vous me pardonnerez l'expression, mais nous ne pouvons que nous...réjouir de constater que les messages que nous martelons, doucement, franchissent la barrière des langues. Il est puéril et regrettable d'écouter un certain courant politique cataloguer l'Abeva comme exclusivement francophone et hautaine! Rien n'est plus faux et mensonger. Essayerait-on de nous diviser?

Encouragés par le pep's affiché par Christine, nous profitons de ce "news" pour vous annoncer la (re)mise en service du numéro de tél néerlandophone de l'Abeva. C'est elle qui en assurera la permanence au 0479/92 72 37. Pour rappel, le Numéro francophone est : 0474/38 60 20.

Je ne saurais terminer ce laïus sans rappeler que l'asbl, depuis quelques temps déjà, assure une permanence tous les mardis matins à la Ligue Contre le Cancer, Chaussée de Louvain, 1030 Bruxelles (tél 02/736 99 99). Merci à Marie-Anne pour ce sérieux coup de main que constitue ce relais indispensable à la vie de l'Abeva. Comme quoi on peut être tout aussi efficace et utile tant dans l'ombre que sous les feux des projecteurs.

Voilà, chers lecteurs, le regain de vigueur dont jouit notre asbl. J'ose croire qu'il va dans le sens souhaité par bon nombre en cette fin d'année 2005. Mes proches se joignent à moi pour vous souhaiter de chaleureux réveillons et une excellente année 2006.....

### L'Abeva, ça marche !



En mai dernier, l'Abeva organisait dans le Parc de Woluwé à Bruxelles sa deuxième marche de soutien aux victimes de l'amiante. 400 participants répondirent à l'appel parmi lesquels une délégation des victimes de Valenciennes (France) venue à Bruxelles pour l'occasion ainsi qu'un nombre accru de représentants de familles venus de Flandres. Après les prises de parole et les réponses aux journalistes le groupe se dirigea vers le siège de la multinationale Etex tout proche pour y déposer 2 gerbes de fleurs à la mémoire des victimes que son produit phare engendre depuis 100 ans.

Une troisième édition est d'ores et déjà prévue pour le 14 mai 2006 dans ce même Parc de Woluwé. De plus amples informations vous seront communiquées prochainement.

Eric Jonckheere

## Thème : Notre récit (témoignage de victimes flamandes de l'amiante)

Revoici Noël qui arrive, partout règne une atmosphère chaleureuse, et chacun profite de la présence de l'autre ... C'était comme ça chez nous aussi l'année dernière ; mes parents étaient à l'aube de leur pension bien méritée, et avaient plein de projets pour une vie insouciante. Papa venait d'avoir 58 ans lorsque leur rêve s'est écroulé en avril 2005 : ce qui a semblé être d'abord une toux inoffensive s'est transformé, après d'autres examens, en diagnostic sans appel : « mésothéliome causé par l'amiante ». La cause en a vite été définie : il y a 40 ans, mon père avait travaillé pendant quelques années chez SKV, une usine qui est connue en pays wallon pour ses problèmes d'amiante. Là-bas, il était souvent entré en contact avec l'amiante, mais nous n'avions jamais imaginé que cela aurait pu avoir d'aussi lourdes conséquences.

Que faire ? Les professeurs de l'UZ Leuven nous ont vite expliqué que les chances de survie étaient très limitées, mais il y avait encore une lueur d'espoir. Comme le poumon droit était le seul atteint, et qu'aucune métastase n'était encore constatée, papa entra en considération pour prendre part à un projet de recherche. Ce nouveau traitement consistait en trois étapes : d'abord la chimiothérapie (Alimta et Cisplatine), suivie d'une ablation complète du poumon, et ensuite une radiothérapie. Ça allait être lourd, mais c'était la dernière chance.

Plein de courage, papa a commencé la chimiothérapie en mai, mais après trois séances, il était fort affaibli, et la douleur augmentait toujours, ce qui en fait n'augurait rien de bon. En effet, le 29 juillet, de nouveaux scanners apportèrent le verdict final : la chimio ne faisait absolument aucun effet, et la tumeur avait continué de grandir. De ce fait, une opération n'était plus possible, et d'autres traitements n'avaient plus de sens. Combattre la douleur était la seule chose qui pouvait rendre sa vie supportable pour quelques mois, mais médicalement il n'y avait plus d'espoir. L'état de papa se détériorait à vue d'œil, et il nous dit qu'à partir de ce moment, tout pourrait aller très vite ... et il avait raison. Après que nous nous soyons fait nos adieux en toute quiétude, il est décédé le 11 août.

Finalement, il n'a été malade que quatre mois, mais son calvaire insupportable reste à jamais gravé dans notre mémoire.

Davy De Kever



**Cher papa, ça fait mal de devoir te perdre aussi vite, mais j'essaie de quand même garder quelque chose de positif de cette expérience, et c'est ton envie de te battre. La manière dont tu t'es battu et la dignité avec laquelle tu as traversé les lourds traitements, me donneront éternellement la force d'aider TOUTES les victimes de l'amiante à se battre.**

## ABEVA, info pratiques

### Pour nous écrire:

ASBL Abeva  
C/o Fédération Belge contre  
le cancer  
Chaussée de Louvain, 479  
1030 Bruxelles

### Pour nous téléphoner:

In het nederlands:

0479/92 72 36

En français:

0478/38 60 20

### Pour nous téléphoner:

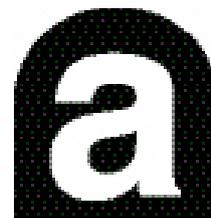
02/736 99 99

(permanence le mardi matin)

ou

### Pour nous faxer:

02/734 92 50



### Notre compte en banque:

000-1206992-21

### Notre site INTERNET:

<http://www.abeva.be>

### Notre adresse E-mail:

[abeva@abeva.be](mailto:abeva@abeva.be)



ABEVA

Nederlandstalige versie beschikbaar op aanvraag.